

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2019

Administration générale

1. La séance a été ouverte à 20 h 05 en présence de huit (8) personnes du public.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juin et celui de la séance d'ajournement du 13 juin ont été adoptés à l'unanimité.
4. Un relevé de la correspondance reçue depuis la dernière réunion a été déposé.
5. Les comptes courants ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
6. Un avis de motion a été donné pour l'adoption, lors d'une prochaine séance, du **règlement 270 visant à fixer la rémunération des élus comme le veut la Loi**; le projet de règlement lui-même a été déposé et peut être consulté au bureau municipal.
7. Il a été résolu à l'unanimité d'**entériner la répartition des surplus et déficits de l'exercice financier 2018**.
8. Il a été résolu à l'unanimité de signifier au Gouvernement fédéral et à la députée du comté, Mme Ruth Ellen Brosseau, **la déception de la Municipalité qui s'est vu refuser l'allocation de ressources dans le cadre du programme *Emploi Été Canada***.
9. Il a été résolu à l'unanimité de **ratifier l'embauche de deux nouveaux employés au service des travaux publics**, M. Alyre Bélanger à titre d'apprenti et M. Claude Cherrier à titre de journalier, tous deux de Saint-Paulin.
10. Le secrétaire-trésorier a déposé **le rapport intérimaire des revenus et dépenses de l'exercice en cours pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019**.
11. Il a été résolu à l'unanimité de **ne pas tenir d'activité de reconnaissance en octobre prochain** comme le veut la tradition pour libérer du temps dont le personnel municipal a besoin dans le cadre du déménagement de l'administration dans les locaux de la Caisse.
12. Le maire a informé l'assistance que la famille Levasseur a transmis à la Municipalité une carte de remerciement pour la soirée de reconnaissance tenue en juin dernier. Il a aussi signalé que la municipalité bénéficiera de crédits de l'ordre de 990 000 \$ dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence (taxe d'accise) et de la contribution du Québec 2019-2023.

Sécurité publique

13. Il a été résolu à l'unanimité d'**adhérer à l'entente intermunicipale sur les interventions d'urgence hors route**, de mandater le maire et le directeur général pour signer cette entente et de prévoir comme protocole d'appel d'urgence un appel direct à la brigade qui rend ce service (Saint-Alexis-des-Monts) et dont le commandant des opérations sur le terrain fera appel à la brigade de Saint-Paulin au besoin.
14. La conseillère responsable du secteur, Mme Claire Boucher, a informé l'assistance que l'assureur des municipalités, la MMQ, compte pénaliser les municipalités qui ne satisferont pas aux exigences du schéma de couverture de risque.

Transport

15. Il a été résolu à l'unanimité d'**autoriser le ministère des Transports à installer un passage temporaire de la rivière du Loup sur le territoire municipal, à la hauteur du pont Allard** qui sera restauré prochainement. Il a été également résolu à l'unanimité de demander une compensation financière pour la réparation des dommages importants au chemin du Bout-du-Monde que cause le transport lourd dévié du pont Allard.
16. Il a été résolu à l'unanimité de ne pas reprendre l'étude d'**une plainte de citoyens du rang Renversy pour les inconvénients au passage à niveau** parce qu'elle a déjà été traitée, qu'elle s'est avérée non fondée et qu'aucun fait nouveau n'a convaincu le Conseil de reprendre la démarche. Toutefois, l'administration fera les rappels nécessaires à la Sûreté du Québec pour les contrôles routiers et fera les interventions auprès du ministère des Transports s'il y a lieu. Un contact sera également fait avec le bureau du député provincial alerté par les plaignants.
17. Il a été résolu à l'unanimité de **participer aux études pour l'acquisition d'un balai mécanique** par les municipalités de Charette, Saint-Barnabé, Saint-Élie-de-Caxton et Saint-Paulin.
18. Le conseiller responsable du secteur transport, M. Claude Frappier, a communiqué à l'assistance les informations suivantes:
 - La Municipalité a traité la demande d'élargissement de l'entrée charretière de M. Jean-Claude Rivard du 1491, Lottinville à la satisfaction du contribuable;
 - La Municipalité va communiquer au député provincial ses besoins dans le cadre du programme d'entretien du réseau routier local et priorisera la réparation du chemin du Bout-du-Monde.

Hygiène du milieu

19. Il a été résolu à l'unanimité de **contribuer à la consultation en cours concernant le projet de décret gouvernemental concernant l'indemnisation des sinistrés des zones inondables**. Essentiellement, le Conseil est d'accord avec la volonté gouvernementale d'encadrer et de limiter cette indemnisation; il souhaite cependant que le Gouvernement prenne en considération l'impact que pourrait avoir ce décret pour les municipalités : pertes de citoyens, diminution des revenus sans diminution des dépenses, etc. Il suggère aussi de tenir compte de la volonté des résidents de demeurer dans leur propriété à certaines conditions et sans droit d'indemnisation.
20. Suite à la rencontre citoyenne du 25 juin sur la protection de nos bandes riveraines, il a été résolu à l'unanimité de mandater la conseillère responsable du secteur et l'administration pour **élaborer un plan d'action**, avec l'aide des professionnels de la MRC, de l'OBVRLY et des ministères concernés (Agriculture et Environnement), **pour solutionner le problème d'érosion des berges du cours d'eau Rivière-St-Louis et passer à l'action dans les meilleurs délais**.
21. La conseillère responsable du secteur, Mme Laurence Requilé, a informé le public que les citoyens peuvent encore bénéficier de prix avantageux à l'achat de barils collecteurs d'eau de pluie et de composteurs domestiques en lui donnant leur nom.

Santé et bien-être des citoyens

22. Il a été résolu à l'unanimité de mandater l'administration pour **procéder aux inspections nécessaires du bâtiment que la Municipalité compte acquérir de la Caisse Desjardins sur la rue Lafèche**. La promesse d'achat prévoit un délai de 3 mois pour réaliser ces inspections.
23. Le conseiller responsable du secteur, M. Mario Lessard, a informé le public que la Municipalité participera à *Maski Récolte* qui cueille des fruits et légumes délaissés par les producteurs et en fait la distribution.

Aménagement, urbanisme et zonage

24. Suite à **une demande de dérogation mineure** de Mme Thérèse Pharand pour l'installation d'un garage à l'intérieur de la marge de recul réglementaire, le maire, comme le veut la Loi, a tenu une séance publique de consultation au cours de laquelle aucune intervention n'a été enregistrée. Suite à cette consultation et à l'avis favorable du Comité d'urbanisme, il a été résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure demandée.

25. Il a été résolu à l'unanimité de collaborer avec *Les Couleurs de la Terre* pour **organiser à Saint-Paulin un marché fermier cet automne**.
26. Dans le but de vendre un terrain au Comité industriel pour des projets de développement à l'étude, il a été résolu à l'unanimité de **procéder à l'arpentage du terrain**.
27. Le conseiller responsable du secteur, M. André St-Louis, a informé l'assistance que la CPTAQ traitait deux dossiers de Saint-Paulin.

Culture, loisirs et sports

28. Suite à **la réfection de la toiture du Centre multiservice Réal-U.-Guimond**, il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le versement du paiement no. 1 à *Les Entreprises Auclair inc.* au montant de 70 936 \$, toutes taxes incluses, et de lui remettre la caution d'exécution prévue au contrat. Une retenue de 10 % est toujours au dossier jusqu'à l'acceptation des travaux.
29. Il a été résolu à l'unanimité de **décliner l'offre de calendrier d'Appartenance Mauricie**. Le Conseil préfère investir dans la *Société d'histoire et de généalogie de Saint-Paulin*.
30. Le conseiller responsable du secteur, M. Jacques Frappier, n'avait d'information particulière à transmettre au public.

Autres sujets

31. À la parole au public, plusieurs résidents du rang Renversy, à proximité du passage à niveau, ont échangé avec le Conseil sur la problématique qu'ils vivent.

M. Jacques Picotte a signalé une absence de signalisation préventive à proximité de bris sur la chaussée du chemin du Bout-du-Monde. Il a été remercié pour son geste. On a rappelé l'importance de signaler ces situations le plus rapidement possible pour prévenir les accidents. Comme la Municipalité a peu de personnel, la vigilance citoyenne est toujours appréciée.

M. Alyre Bélanger est intervenu pour avoir plus de précisions sur l'utilisation de la taxe d'accise et sur le projet de marché fermier; l'information a été donnée.

32. Par vote unanime, à 20 h 55, **la séance a été ajournée** au mardi 9 juillet à 19 h 30.